

Jean de La Fontaine, *Fables*, « Les animaux malades de la Peste », 1678.

Les Animaux malades de la peste

Un mal qui répand la terreur,
 Mal que le Ciel en sa fureur
 Inventa pour punir les crimes de la terre,
 La Peste¹ (puisqu'il faut l'appeler par son nom)
 5 Capable d'enrichir en un jour l'Achéron²,
 Faisait aux animaux la guerre.
 Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés :
 On n'en voyait point d'occupés
 A chercher le soutien d'une mourante vie ;
 10 Nul mets n'excitait leur envie ;
 Ni Loups ni Renards n'épiaient
 La douce et l'innocente proie.
 Les Tourterelles se fuyaient :
 Plus d'amour, partant plus de joie.
 15 Le Lion tint conseil, et dit : Mes chers amis,
 Je crois que le Ciel a permis
 Pour nos péchés cette infortune ;
 Que le plus coupable de nous
 Se sacrifie aux traits du céleste courroux,
 20 Peut-être il obtiendra la guérison commune.
 L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
 On fait de pareils dévouements³ :
 Ne nous flattons donc point ; voyons sans indulgence
 L'état de notre conscience.
 25 Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons
 J'ai dévoré force moutons.
 Que m'avaient-ils fait ? Nulle offense :
 Même il m'est arrivé quelquefois de manger
 Le Berger.
 30 Je me dévouerai donc, s'il le faut ; mais je pense
 Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :
 Car on doit souhaiter selon toute justice
 Que le plus coupable périsse.
 - Sire, dit le Renard, vous êtes trop bon Roi ;
 35 Vos scrupules font voir trop de délicatesse ;
 Et bien, manger moutons, canaille, sottise espèce,
 Est-ce un péché ? Non, non. Vous leur fîtes Seigneur
 En les croquant beaucoup d'honneur.
 Et quant au Berger l'on peut dire
 40 Qu'il était digne de tous maux,
 Etant de ces gens-là qui sur les animaux
 Se font un chimérique empire⁴.

Ainsi dit le Renard, et flatteurs d'applaudir.
 On n'osa trop approfondir
 45 Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances,
 Les moins pardonnables offenses.
 Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins⁵,
 Au dire de chacun, étaient de petits saints.
 L'Ane vint à son tour et dit : J'ai souvenance
 50 Qu'en un pré de Moines passant,
 La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et je pense
 Quelque diable aussi me poussant,
 Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
 Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net.
 55 A ces mots on cria haro sur le baudet⁶.
 Un Loup quelque peu clerc prouva par sa harangue⁷
 Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
 Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
 Sa peccadille fut jugée un cas pendable⁸.
 60 Manger l'herbe d'autrui ! Quel crime abominable !
 Rien que la mort n'était capable
 D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.
 Selon que vous serez puissant ou misérable,
 Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.



¹ La peste est un fléau particulièrement redouté depuis l'Antiquité et responsable d'épidémies meurtrières. La dernière grande épidémie de peste en Europe, connue sous le nom de « peste de Marseille », commence en 1720. On ne connaît pas au XVII^e siècle un moyen de soigner la peste, c'est pourquoi on a souvent cherché dans l'Histoire, des causes extérieures ou des responsables humains.

² Un des fleuves des Enfers dans la mythologie grecque.

³ Sens étymologique : sacrifice aux dieux rendu nécessaire par les circonstances.

⁴ Un pouvoir illusoire.

⁵ Chiens de berger

⁶ Procédure de justice qui consiste à poursuivre la partie opposée devant le juge.

⁷ Un loup lettré prouvant par son discours.

⁸ Sa faute légère fut jugée digne de la pendaison.